

Francis DANVERS

L'ORIENTATION (SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE), MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ?

Résumé : L'orientation professionnelle, prélude à l'apprentissage a été conçue au début de ce siècle, en marge de l'école. La constitution de « l'école moyenne » sous la Ve République, fait de l'orientation scolaire, l'un des problèmes clefs de l'organisation d'un système éducatif de masse. Une évolution récente, qui n'est pas sans rappeler une expérimentation des années trente, tend à systématiser des activités diverses, sur un modèle disciplinaire. Des risques de dérive, sous la figure imposée du projet, ne sont pas à écarter.

Mots-clefs : orientation professionnelle ; orientation scolaire ; enseignement pré-professionnel ; enseignement secondaire ; information professionnelle sur les métiers-programme d'orientation ; conseiller d'orientation.

AVANT-PROPOS

« C'est un des problèmes fondamentaux de l'enseignement, le principal de ses défauts. C'est de ne pas apprendre à faire des choix, c'est de lancer les jeunes dans une course dont ils ne peuvent plus s'échapper : ils doivent se déterminer ou plutôt nous devons les déterminer dans une carrière et beaucoup encore choisissent ce qui est le plus prestigieux et prennent ensuite le moins prestigieux en fonction de leurs notes, sans faire de véritable choix.

Vous me direz qu'ils ne sont pas encore capables de faire ces choix ! Bien sûr, qu'ils ne sont pas capables de faire les choix déterminants de leur vie, et ils feront de moins en moins de choix définitifs. Mais ils sont capables de faire des choix qui leur donneront la conscience de leurs capacités, qui leur permettront de les mettre à l'épreuve à partir de ce qu'on leur a appris... C'est en faisant travailler tout le monde pour donner des outils intellectuels et laisser choisir les jeunes. Ceci implique une progression : à un certain niveau de développement on est capable de faire des choix, mais peu et ainsi de suite, on en fera davantage. »

*Michel Crozier
Conférence sur « École et société »
Paris, 14 mai 1993*

SPIRALE - Revue de Recherches en Éducation - 1995 N° 14 (165-179)

INTRODUCTION

Lors d'une contribution récente sur le système dual allemand, nous avons montré comment l'orientation professionnelle (de l'ex-Allemagne Fédérale) était intégrée dans les programmes d'enseignement ; l'O.P. dans le secteur scolaire faisant fondamentalement partie des attributions des enseignants¹. Nous avons souligné également le contexte précoce et sélectif de cette orientation (à 10 ans à Bonn). Nous poursuivons notre approche comparatiste avec cette fois, une mise en perspective historique de la conception française qui conçoit la scolarisation de sa jeunesse dans le cadre unifié d'une « école moyenne » jusqu'à 16 ans.

Le Nouveau Contrat pour l'École (septembre 1994), par les décisions qui vont être prises au niveau des collèges, des lycées et de la vie des établissements, tend à faire de l'orientation, une discipline avec un horaire mensuel, des contenus (Éducation des Choix) et une technologie multimédias (installation de bornes interactives...).

Une première expérimentation de ce modèle a été effectuée dans les années trente, lorsqu'il s'agissait d'étudier les conditions d'insertion des cours d'OP dans le fonctionnement normal des classes terminales du premier degré. Nous évoquerons cette période de la pré-orientation professionnelle à l'école primaire, pour envisager ensuite la scolarisation du processus dans les années soixante qui accompagne les transformations du système éducatif et la massification des études.

Désormais, l'école oriente de l'intérieur, voilà le fait nouveau apporté par la démocratisation. Nous achèverons notre propos en traitant de l'information, support de l'orientation et des innovations pédagogiques visant à faire des adolescents les acteurs de leurs projets d'avenir, saisis dans une continuité à finalité éducative.

¹- F. DANVERS, « Voyage au pays de l'alternance », Questions d'Orientation, *Bulletin de l'ACOF France*, n° 3, septembre 1994, (pp. 13-31).

**I - L'ORGANISATION DE L'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE SUR LE PLAN SCOLAIRE
PENDANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES :
UNE INITIATIVE ORIGINALE**

La première définition légale de l'orientation professionnelle des jeunes en France (Décret du 26 septembre 1922, article 1) organise les modalités d'opérations qui incombent au sous-secrétariat d'État à l'Enseignement Technique, rattaché depuis peu au ministère de l'Instruction Publique, et qui avaient pour but de « révéler les aptitudes physiques, morales et intellectuelles » des jeunes gens avant leur placement dans le commerce et l'industrie.

Peu nombreux, n'intervenant pas dans l'école, les « conseillers de vocations » exerçant dans les offices municipaux ou départementaux d'O.P. remplissaient une fonction d'interface entre la fin de l'école primaire et l'entrée dans l'apprentissage. Le conseil en orientation se limitait le plus souvent, à souligner les contre-indications médicales et psychologiques pour l'exercice d'un métier manuel qualifié.

Gérard Boudouresque, ancien instituteur devenu directeur de l'office d'OP de Marseille, a imaginé pour les établissements d'enseignement public de sa ville, un plan destiné à faire de l'OP, une « matière d'enseignement ». Son essai de 250 pages, édité en 1933 par la Chambre des Métiers, mérite le détour. Constatant l'insuffisance des procédés classiques, consistant pour l'office à adresser dans les écoles des fiches psychopédagogiques : « les écoles reçoivent des documents grâce à quoi les élèves pourront être préparés à l'idée d'un choix professionnel raisonnable. Presque toujours ces documents sont oubliés dans un tiroir parce que le programme scolaire est trop chargé, que le maître n'a pas assez de temps pour l'épuiser et que tout enseignement est sacrifié lorsqu'il n'est pas suivi d'une sanction à l'examen. » (Avant propos) - l'auteur de l'ouvrage présente les résultats d'une expérimentation qui s'étale d'octobre 1930 à juillet 1933. Ce plan de travail hardi et original, incorpore dans les programmes scolaires, dès la classe du certificat, des cours d'OP, considérée comme l'une des matières d'enseignement obligatoire. Ces cours étaient illustrés par des sujets de devoirs et de composition (sur le choix de la profession

en général, les aptitudes, les salaires...) et complétés par des films, des visites d'usines, d'ateliers et des enquêtes. Tout ce travail s'échelonnait sur trois degrés, le premier correspondant à la classe du certificat, le deuxième aux cours complémentaires, le troisième à l'école primaire supérieure, aux lycées et à l'école professionnelle. Un horaire de cours d'OP était inscrit à l'emploi du temps et défini par une circulaire de l'Inspecteur d'Académie. Ces activités se déroulant à l'école concernaient la pré-orientation ou propagande², la connaissance de l'élève et le choix de la profession. Les contenus étaient adaptés au public de chaque type d'établissement et devaient être transmis par un conseiller d'orientation. Ces séances d'information supprimaient-elles le conseil psychologique individuel ? Une conclusion provisoire nous est donnée pour la période d'octobre 1930 à juillet 1933 : le nombre de consultations s'est fortement accru... Le modèle de l'OP, matière d'enseignement n'a pas fait école en France. La publication de G. Boudouresque a été remarquée dans le bulletin bibliographique de l'Institut National de l'Orientation Professionnelle, créé en 1928 par H. Piéron, mais ne semble pas avoir fait l'objet de débat au sein de la corporation des orienteurs. On remarquera au passage, que le Marseillais achevait son propos par une vive critique du système Taylor. Le fameux « The right man in the right place » conduisait à une sélection rigoureuse, brutale, et inhumaine : « le matériel humain y est considéré sous l'angle du rendement en dehors de toute autre considération... » (à l'opposé), « l'OP est de toutes les méthodes sélectives la plus humaine et la plus juste ».

II - LA FONCTION D'ORIENTATION DES STRUCTURES ET DES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Les implications pédagogiques et psychologiques de l'orientation nécessitant des transformations scolaires a été perçue après la 2e Guerre mondiale (R. Gal, 1946). Le cloisonnement du système éducatif par la distinction formelle : instruction générale/formation

²- Terme non péjoratif à l'époque. La propagande sert à la pré-orientation ; la pré-orientation est aussi moyen de propagande ; dans la pratique, les deux termes sont proches.

tion professionnelle et son indépendance à l'égard de la vie économique et sociale ont engendré le divorce entre l'école et l'atelier.

Une pédagogie de l'orientation scolaire et professionnelle avait donc pour tâche de faciliter à l'âge du choix (en fait vers 13 ou 14 ans pour la majorité des jeunes gens) les adaptations nécessaires à l'acquisition d'une qualification professionnelle. Deux préalables conditionnent cette démarche : « la polyvalence de l'individu moyen et une coordination entre les structures d'enseignement » (P. Naville, 1948).

La conception normative, prescriptive de l'orientation professionnelle, au sens traditionnel du mot : donner une direction, montre ses limites. Le diagnostic des aptitudes par la technologie des tests doit s'intégrer dans une vision beaucoup plus large, moins fixiste, plus dynamique. Le choix professionnel peut être l'objet d'un apprentissage pour peu que l'on admette le principe de continuité éducative. A. Léon (1957) préconise une évolution des moyens alloués à l'OP, de manière à accorder une place plus grande à une information centrée sur la représentation du métier et de l'avenir professionnel chez l'enfant.

Le « nouvel ordre scolaire » des années soixante, avec la mise en système des filières d'enseignement exprimant les contenus d'une école moyenne prolongée jusqu'à 16 ans, va placer l'orientation au cœur des réformes successives des politiques scolaires de la Ve République. L'orientation-sélection s'effectue désormais au sein de l'école. L'étalon-or de la hiérarchie des filières se déplace des humanités gréco-latines vers l'excellence mathématique (M. Cherkaoui, 1982). La démonétarisation récente des diplômes ne faisant que renforcer le phénomène.

La démocratisation du 2nd degré de l'enseignement se paye au prix d'une relégation des enfants d'origines défavorisées vers les classes de transition et les classes pratiques où sont assurées en priorité la préparation pré-professionnelle. La capacité d'orientation des programmes est unidimensionnelle ; elle promeut en priorité les élèves qui, de part leur milieu socioculturel d'origine, ont assimilé les prérequis cognitifs et comportementaux, nécessaires à l'acquisition du savoir abstrait, dans sa forme scolaire et instituée, aux dépens le plus souvent des savoir-faire issus de la pratique ou de l'expérience acquise.

Des travaux récents démontrent l'influence essentielle de la nature des enseignements sur les représentations d'avenir des adolescents : « Le passage effectif du jeune, pendant une longue durée, dans une ou plusieurs filières appartenant à un ensemble de formations extrêmement diversifiées mais organisées en système aurait ainsi pour conséquence de tendre à le conduire à se former une certaine image de soi dont l'organisation des traits porterait la marque de la structure scolaire en tant que telle » (Guichard J., 1993, p. 143). Mais la vraie difficulté est dans l'organisation même de l'orientation. Faut-il un « professeur-psychologue » ? Lucien Lefebvre à propos de l'expérience des « sixièmes nouvelles » (1949) avait défendu le point de vue d'une formation pédagogique et psychologique des maîtres, notamment à l'observation des élèves en classe.

Faut-il un corps spécialisé d'orienteurs, psychologues ou sociologues ? G. Pompidou (agrégé de lettres, devenu Président de la République) s'est opposé très nettement à la conception dominante³ considérant que : « l'orientation ne peut être le fait que de ceux qui ont une connaissance approfondie, c'est-à-dire prolongée (les enseignants aidés d'un) vrai livret scolaire... relevé progressif des ambitions, des possibilités qui se révèlent, des obstacles qui ne seront pas franchis. Ainsi, se réaliserait sans souffrances et sans réelle difficulté une sélection insensible mais sûre »⁴.

Le problème de l'orientation dans l'école française est une pierre d'achoppement. Il exige des compétences particulières. Il met en cause des « domaines réservés », il souligne le clivage idéologique entre les tenants d'une conception élitiste de l'orientation et ceux qui en font l'instrument d'une politique démocratique de l'éducation (L. Legrand, 1977).

³- Incarnée par le successeur d'H. Piéron, M. Reuchlin, directeur de l'Institut National de l'Orientation Professionnelle. Poursuivant l'œuvre du maître de la psychologie expérimentale et différentielle, il en défendit les applications dans le domaine de l'orientation scolaire.

⁴- Pompidou G., *Le nœud gordien*, Plon, 1974, (pp. 89-90).

III - POUR UNE DIDACTIQUE DE L'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Dans le prolongement de la création de l'ONISEP en 1970, l'information va devenir une composante essentielle de l'orientation scolaire. Les responsables d'établissement acquièrent la faculté d'organiser une équipe d'animation chargée de l'information professionnelle ; des professeurs (volontaires) sont délégués à l'information ; les CDI (centre de documentation et d'information) accueillent les diverses publications ; les CIO (centre d'information et d'orientation) au sein de chaque district scolaire deviennent tout à la fois, observatoires des flux d'élèves et centres de ressources documentaires.

Au moment de la mise en place du « collègue unique » (R. Haby, 1975), sont apparues en France de nouvelles conceptions en orientation, principalement issues des travaux du psychologue américain Donald Super et d'une équipe de recherche québécoise de l'Université de Laval. Il s'agissait en fait d'explorer les « frontières du développement vocationnel » (théorie du choix professionnel) dans une perspective humaniste et existentielle.

Un ouvrage, *Pour une approche éducative en orientation*, rédigé en 1984 par un collectif d'auteurs, se prolongea quatre années plus tard, par l'établissement d'un « programme d'Éducation des Choix » pour les classes de 6es à 3es de collège (actuellement en cours de refonte).

Cette démarche s'appuie sur trois idées-forces :

1- La personne est sujet de sa propre orientation, et non objet d'une expertise qui lui serait extérieure ;

2- Pour être réellement éducative, l'orientation engage la personne dans une véritable démarche de développement où des expériences sont à vivre, à traiter et à intégrer.

3- Enfin, une méthodologie du « choix de carrière » s'appuie sur des processus spécifiques au nombre de quatre :

3a- Un processus d'exploration où prédomine la pensée créatrice.

3b- Un processus de cristallisation fondée sur la pensée conceptuelle.

- 3c- Un processus de spécification réclamant la pensée évaluative.
- 3d- Un processus de réalisation appuyé sur la pensée implicite.

La méthode se veut « directive » dans la procédure de guidance mais « permissive » dans les contenus. Le conseiller en orientation devient en quelque sorte, un « éducateur de l'intentionnalité » (R. Bujold, 1990).

L'association « Trouver-Créer » à Lyon adapte et diffuse les outils de l'E.D.C. (programme d'Éducation des Choix) en concevant le livret de l'élève et le guide de l'animateur au service d'une orientation-processus axée sur des situations d'apprentissage. Ce programme éducatif structuré associe dans une démarche transversale et interdisciplinaire les enseignements traditionnels et la vie scolaire. Il contribue ainsi à la réalisation des objectifs fixés... dans le cadre du projet d'établissement » (Présentation de l'édition remaniée, septembre 1994).

Le succès de l'entreprise, dans les établissements d'enseignement public et privé sous contrat d'association, est-il à la hauteur de l'efficacité de la méthode et à quels profils d'élèves est-il la mieux adaptée ? Des évaluations menées avec le concours de l'INETOP⁵ et l'UIMM⁶ dans la Région Île-de-France, devraient apporter, très bientôt, quelques éclaircissements aux praticiens-chercheurs. Force est de constater qu'un foisonnement de techniques dites éducatives, apparaît dans ce domaine où les rôles de l'enseignant « animateur » et du psychologue sont parfois confondus ; techniques qui ont pour la plupart, un objectif implicite de libération de la créativité des élèves et de valorisation de l'expressivité individuelle et/ou collective (ateliers d'orientation) et un objectif explicite de rendre les jeunes plus actifs dans leur conduite d'orientation.

Sur le versant de l'information, P. Dupont, de l'Université de Sherbrooke a élaboré et évalué une didactique de l'information scolaire et professionnelle. Une didactique d'auto-information par objec-

⁵- Institut National d'Études du Travail et de l'Orientation Professionnelle.

⁶- Union des Industries Métallurgiques et Minières.

tifs peut accompagner, selon elle, l'exploration du monde du travail. En France, la thèse d'A. Louveau sur le système auto-documentaire de l'ONISEP⁷ (Paris VIII, 1987) et les recherches d'A. Rufino de l'université d'Aix-Marseille depuis 1978, permettent d'espérer une pédagogie de l'information et de l'auto-documentation, capable de guider l'interaction cognitive entre élève-consultant et une base de données documentaire sur les filières et les professions. Pour que l'information professionnelle contribue au développement de la personnalité, il est nécessaire de prendre en compte les conceptions des élèves, de repérer les obstacles cognitifs ou sociaux, de manière à faire évoluer les stéréotypes professionnels (sur l'entreprise par exemple) en représentations complexifiées du monde social. L'approche éducative dans le domaine de l'orientation et de l'information scolaire et professionnelle est désormais constructiviste. Les programmes et instructions des Collèges en vigueur depuis 1988 retiennent pour la première fois, des objectifs pour la conduite des activités d'orientation. Il s'agit de :

- 1- Fonder l'aide individuelle à l'orientation sur les connaissances générales de l'environnement économique, du monde du travail et des activités professionnelles.
- 2- Établir un programme d'activités spécifiques centré sur la préparation des choix d'orientation.
- 3- Favoriser la mise en relation du travail et des résultats scolaires avec l'orientation dans un processus d'aide individuelle.

Ces objectifs ont été déclinés pour cinq matières⁸, plus particulièrement concernées, mais toutes les disciplines peuvent y concourir.

Naguère, procédure de régulation des flux d'élèves à l'intérieur des cycles et types d'établissement secondaire, l'orientation scolaire tend à devenir un principe organisateur de l'enseignement lui-même dans ses rapports avec l'environnement social et économique.

⁷- La plupart des collèges et dans une moindre mesure les lycées, sont équipés d'un système de libre accès aux documents produits par l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP).

⁸- Français - Histoire et géographie - Sciences physiques - Sciences et techniques biologiques et géologiques - Technologie - Compléments aux instructions, 1986.

L'articulation formation-emploi est fort complexe et paradoxale. Il ne suffit pas de bien communiquer pour que les élèves soient convenablement informés. Croire qu'il suffit d'informer pour résoudre les problèmes d'orientation relève d'une « pensée spontanée » reposant sur le « mythe syncrétique » information/orientation/capacités d'emploi.

L'introuvable et oh ! combien incontournable relation formation-emploi repose sur un problème bien réel dans notre société post-industrielle, c'est-à-dire la montée de l'immatériel, du virtuel et de l'imprévisible. Explorant « les leviers immatériels de l'activité économique »⁹, le Conseil Économique et Social préconise parmi une vingtaine de recommandations : l'accroissement des moyens pour instruire dans la double dimension personnelle et professionnelle, ce qui nécessite que les dispositifs d'orientation assurent le meilleur conseil pour le choix individuel de son ou de ses activités dites professionnelles.

IV - VERS LE TEMPS CHOISI POUR CONSTRUIRE SON PROJET DE VIE

Le problème essentiel posé par l'intégration progressive de l'orientation dans l'enseignement tient au niveau de mobilisation des enseignants sur cette question. Comment les chefs d'établissement et les enseignants perçoivent-ils l'orientation ? P. Ranjard, dans *Les enseignants persécutés* (1984), proposait de « débarrasser les enseignants de la sélection de leurs propres élèves » (ch. 14). B. Defrance perçoit dans le pouvoir-orienter une manifestation de *la violence à l'école* (1988) : « l'expérience du pouvoir à l'école est celle d'un pouvoir ressenti le plus souvent comme arbitraire, et c'est principalement sur la notation et sur les orientations que se cristallisent les rancœurs. Il est probable que, dans certaines circonstances extrêmes, le pouvoir de noter et de peser sur les orientations apparaît comme le dernier rempart de l'autorité du professeur : l'alternative intégration/exclusion est inscrite dans la confusion permanente des rôles entre celui d'en-

⁹- Avis et rapports du C.E.S., *Journal Officiel*, n° 16, 5 juillet 1994.

traîneur et celui du juge. En notant leurs élèves, les enseignants font-ils autre chose que de se noter eux-mêmes ? » (pp. 59-60). Pour *Madame le Proviseur*, (1988), du Lycée Fénelon, un bon enseignant « c'est d'abord celui qui est apte à dire si l'élève sera capable ou non de suivre l'année prochaine dans la classe supérieure. C'est aussi celui qui sait distinguer les motivations de l'élève et ses capacités, et qui le dit en conseil de classes en résistant à toutes les pressions, y compris les miennes, le cas échéant ».

Pour certains chefs d'établissement, les enseignants jouent un rôle de magistrat et le conseiller d'orientation celui de juge d'application des peines... quant aux rapports enseignants-conseiller psychologue, est-on réellement sorti du jeu entre « l'aveugle et le paralytique » qu'avait stigmatisé S. Honoré (1973) ?

Pour G. Langouët (1985), on peut esquisser une typologie des comportements sociaux des enseignants engagés dans l'orientation des élèves en premier cycle du secondaire et retenir quatre types d'enseignants :

A- Ceux qui refusent explicitement les systèmes d'orientation conduisant à une sélection sociale des élèves dès la classe de cinquième ;

B- Ceux qui au contraire, l'approuvent totalement ;

C- Ceux qui reconnaissent les principes sociaux selon lesquels s'organise l'orientation et qui acceptent au moins partiellement le système en vigueur ;

D- Enfin ceux qui ne font aucune référence aux causes et incidences sociales de l'orientation scolaire, et qui ont le souci d'accorder les chances les plus grandes à tous les élèves.

Les attitudes pédagogiques ont leur importance. Les textes officiels recommandaient aux chefs d'établissement de ne retenir comme professeur principal que celui qui : « par son autorité personnelle et son adhésion au principe de l'orientation lui paraîtra le plus qualifié » (circulaire du 23 septembre 1960). Depuis cette date, des évolutions se sont accélérées et sont de nature à créer une nouvelle donne pour l'orientation à l'école et au-delà : la complexification croissante de l'appareil de formation ; la massification des études de la petite école à l'université ; l'impérieuse nécessité de construire une « école de la

réussite pour tous » pour que chacun puisse s'insérer socialement ; les progrès technologiques et les changements culturels qui exigent des jeunes des compétences professionnelles reconnues et des dispositions sociales adaptées. Ce sont les nouveaux défis posés au système éducatif¹⁰. Des éléments de réponse existent. C'est une meilleure préparation des enseignants à leur rôle de conseil. La multiplication des Universités d'Été sur ce thème ou des actions de la MAFPEN¹¹ y contribuent. Mais quelle place les IUFM¹² accordent-ils à la formation psychologique et pédagogique des nouveaux professeurs dans l'aide qu'ils devront apporter dans la construction du projet de l'élève (dans le cadre du projet d'établissement) ?

« Éduquer pour demain » (Secrétariat au Plan, 1991) nécessite de développer et de valoriser un éventail plus large d'aptitudes chez les élèves. Les critiques d'A. de Peretti sur le « mythe identitaire » de notre enseignement devraient inciter à promouvoir une *école plurielle* (1987)¹³.

Mais faut-il diversifier les contenus pour tout le monde ou diversifier les parcours en réintroduisant par le biais d'options une hiérarchie entre les élèves ?

L'élève, acteur de son projet¹⁴ ?... certes, mais il nous faut imaginer des partenariats entre différents types d'acteurs.

Le rôle de la famille dans l'orientation est grandissant depuis la mise en place de nouvelles procédures en 1973, assouplies depuis lors (désectorisation de la carte scolaire - droit au doublement - possibilités d'appel ou de recours auprès du chef d'établissement).

Les professions et leurs organisations représentatives multiplient les initiatives (avec des bonheurs divers) en direction des jeunes pour faire évoluer les représentations de l'apprentissage et de l'in-

¹⁰ J.-B. de Foucauld, commissaire général au Plan en décrivait cinq : le défi de la mondialisation - le défi de l'emploi - le défi de l'exclusion - le défi du sens - le défi de la démocratie.

¹¹ Mission Académique de la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale.

¹² Institut Universitaire de Formation des Maîtres.

¹³ Dans le chapitre intitulé : « Pour une organisation différenciée et responsable de l'enseignement », on découvre une fable où le problème de l'orientation est illustré sur le mode de Jean de la Fontaine...

¹⁴ Acteur-auteur ou acteur exécutant ? Le projet de l'élève risque d'être un mot fétiche, qui, s'il reste vague, cache la démission des adultes.

dustrie : opération « jeunes-industrie » mise en place par l'UIMM depuis 1991, avec notamment les classes industrie depuis trois ans. Au cours de la même période, le CNPF, après avoir défendu le thème de « l'entreprise formatrice », souhaite : « évaluer et analyser le dispositif général d'information et d'orientation et indiquer comment permettre aux jeunes de construire un projet personnel, en cohérence avec la réalité de l'économie et ses perspectives d'évolution, par une démarche d'éducation des choix »¹⁵. Enfin l'orientation scolaire et professionnelle, multipartenariale, s'appuie de plus en plus sur les techniques du multi-média. La diversification des modalités de présentation des informations sur les filières d'enseignement et les débouchés n'entraîne pas automatiquement un accroissement des connaissances des élèves, ni même la volonté de s'informer dans une perspective de construction du projet personnel (Th. Van de Wiele et alii, INRP, 1993). Autrement dit, l'action pédagogique de l'enseignant associée à celle du conseiller d'orientation psychologue est irremplaçable si l'on ne veut pas que les facteurs d'ordre sociologique (les « héritiers » sont mieux informés que les « boursiers ») prennent le pas sur toute autre considération.

Pour toutes ces activités, il faut du temps et l'école ne peut pas (et ne doit pas) tout faire. Dans le prolongement de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 considérant que le jeune construit son orientation au lieu de la subir, le Conseil National des Programmes avait formulé un certain nombre de propositions (novembre 1991).

Pour conclure, nous retenons trois de ses axes de réflexion :

- La question de l'orientation est au cœur des problèmes économiques, sociaux et politiques qui dépassent l'École. Ce qui implique pour nous, la clarté des rôles des différents partenaires appelés à s'engager sur cette question ;

- Au sein de l'École, il reste des obstacles réels à une orientation positive qui ne soit pas fondée sur l'échec. C'est pourquoi, nous considérons que les réformes de structures et de contenus, doivent pour réussir, être accompagnées d'une véritable mobilisation des en-

¹⁵. Les journées Enseignement-Formation du CNPF, octobre 1993, dans : *Éducation-Économie*, n° 21, décembre 1993.

F. DANVERS

seignants dans la réussite de leurs élèves. A cette condition, l'orientation-projet fera sens.

- Des mesures techniques doivent également améliorer les procédures d'orientation. L'idée de réserver un « temps scolaire pour l'orientation », nous semble la plus prometteuse à la condition d'une « déscolarisation » maîtrisée de l'orientation... Que pourrait bien signifier avoir un zéro à son dossier « projet d'avenir » ? Un temps scolaire pour l'orientation pourrait être un temps choisi pour construire un projet de vie, c'est-à-dire un itinéraire de carrière dont on sait par avance, qu'aucune des séquences n'est préalablement totalement fixée et qu'à chaque étape la nécessité d'un bilan s'imposera pour repartir de l'avant...

F. DANVERS

Université Charles de Gaulle - Lille III
GEREOR - CREL

Key words : vocational guidance ; educational guidance ; prevocational education ; secondary education ; occupational, vocational, careers information ; guidance programme ; guidance counsellor.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUDOURESQUE G., *L'orientation professionnelle, matière d'enseignement*. Marseille, Chambre des métiers, 1933.
- CHERKAOUI M., *Les changements du système éducatif : 1950-1980*. Paris, PUF, 1982.
- DUPONT P., *Exploration du monde professionnel*. Université de Sherbrooke, Canada, Québec, 1982.
- GAL R., *L'orientation scolaire*. Paris, PUF, 1946.
- GUICHARD J., *L'école et les représentations d'avenir des adolescents*. Paris, PUF, 1993.

L'ORIENTATION, MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ?

- HONORÉ S., « L'aveugle ou le paralytique, ou les rapports enseignant-conseiller d'O.S.P. » *Revue de la Société A. Binet.-Th. Simon*, 534, 1973, pp. 208-216.
- HUTEAU M., BUJOLD R., PELLETIER D., *Pour une approche éducative en orientation*. G. Morin, 1984.
- LANGOUËT G., *Suffit-il d'innover ?* Paris, PUF, 1985.
- LEFEBVRE L., « Le professeur-psychologue » In : *Psychologie et pédagogie*, Paris, Nathan, 1971, (pp. 324-331).
- LEGRAND L., *Pour une approche démocratique de l'éducation*, Paris, PUF, 1977.
- NAVILLE P., *La formation professionnelle et l'école*. Paris, PUF, 1948.
- NOISEUX G., POMMERLEAU E., PELLETIER D., SOLAZZI R., *Programme Éducation des choix (6^e à 3^e)*. EAP, 1988.
- TESSIER G., « Fonction enseignant ou fonction conseil ? » *Savoir*, 5,1, avril-juin 1993, (pp. 231-242).
- VAN DE WIELE Th. et alii, *Approche multimédia pour l'orientation scolaire et professionnelle*. Paris, INRP, 1993.